

(N° 48.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1910.

Budget des Dotations pour l'exercice 1911 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 17 décembre 1910.

Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la demande du Sénat, j'ai l'honneur de proposer d'augmenter de 5,000 francs le chiffre de sa dotation pour 1911 et de le porter ainsi à 345,000 francs.

Ensuite de cet amendement, le projet de Budget des Dotations s'élèvera à 5,326,128 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

Jul. LIEBAERT.

(1) Budget, n° 4ⁱⁱⁱ.
Rapport, n° 35.